



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2024

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	21 (dont 5 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Martine LLEU), Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Danielle BALLANGER, Evelyne BAUDOUIN, Gilbert BERNARD (a reçu pouvoir de Chrystèle BOUGEAIS), Marylise BOCHE, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Paul LEBOT, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Chantal DARNEL), Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jean-Pierre CHAPOT, Emmanuel JOBIN, Steve GABET (excusé), Marie-France MORANT (excusée), Thierry PILLAUD (excusé), Georges TOURRENC (excusé).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel SOUSSIN			Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
			Télétransmission en préfecture le : 8.7.24
Convocation envoyée le : 27 juin 2024			N° : 017-200043479-20240704-2024-07-01-DE
			Date de publication sur le site Internet : 9.7.24

AR Prefecture

017-200043479-20240704-2024_07_01-DE
Reçu le 08/07/2024

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président,**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 04 juillet 2024

Le Président,

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSEAN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.